

BULLETIN TRIMESTRIEL du  
Syndicat National des Enseignements du  
Second degré (SNES-FSU)

SECTION ACADEMIQUE DE NICE  
264 BD DE LA MADELEINE 06000 NICE  
Tél : 04 97 11 81 53  
Fax : 04 97 11 81 51  
Mel : s3nic@snes.edu

CM Marseille Gambetta 25168640

Périodique inscrit à la commission paritaire du 30.9.2020 sous le n°0920S05550  
ISSN : 11529954  
Direction de la publication : JL cinque

Prix au n° 1 € -  
Abonnement annuel 3 €  
Imprimerie spéciale SNES



Supp. n° 3 au NICE-SNES n° 241 de juillet 2016

Nice, le 12 septembre 2016

#### SOMMAIRE

P.1/1 Edito  
P.2/1 917 élèves de plus, 22,6 AED de moins !  
P.3/2 Sécurité dans nos établissements scolaires  
P.4/3 Concours de recrutement  
P.5/3 Syndicalisation  
P.6/3 Conseil syndical de rentrée  
P.7/3,4 Un gros dossier de rentrée  
Annexe 1 : Résistance pédagogique  
Annexe 2 : inscription aux concours  
Annexe 3 : convocation au CSA  
Annexe 4 : Stages de formation syndicale  
Annexe 5 : Permanences

## Infos académiques n°1

### Edito

Les heures terribles que nous avons vécues le 14 juillet marquent profondément la rentrée dans notre académie. Etre en sécurité dans son établissement, que l'on soit élève ou personnel, est légitime. Mais cela ne peut justifier l'escalade à laquelle certains se livrent.

On ne peut pas, d'un côté, renforcer la sécurité de nos établissements et de l'autre, accroître les difficultés de fonctionnement des vies scolaires de nos établissements (cf. page 2).

Cette rentrée est celle de la mise en œuvre de la réforme du collège, et à en croire la Ministre de la Communication Nationale : tout va bien ! Les résistances sont levées, la réforme s'applique, tous les voyants sont au vert !

Nous, professionnels, dans nos établissements, savons pourtant que la réalité est toute autre. Tous les projets pédagogiques, toutes les actions ont été rebaptisées "Réforme" et les consignes de rentrée données par les principaux, y compris sur le Livret Scolaire Unique Numérique (L.S.U.N.), vont vers la "souplesse" et tentent de lever les inquiétudes. Il s'agit surtout de faire "comme si" la réforme était en œuvre. Il est de notre responsabilité de ne pas laisser la hiérarchie parler en notre nom pour enjoliver la réalité en poursuivant notamment la résistance pédagogique. Vous trouverez en annexe un vrai/faux à reproduire et à distribuer aux collègues.

Finalement, le seul effet visible de la réforme, que l'opposition s'est bien gardée de dénoncer, c'est la limite horaire élève fixée à 26 heures, qui abaisse de fait l'encadrement élève et qui permettra, en cas d'alternance politique, des suppressions massives de postes.

Dans les lycées, la rentrée est du même acabit que les précédentes : effectifs pléthoriques, emplois du temps éclatés, réforme Châtel toujours à l'oeuvre entraînant toujours plus de concurrence entre les disciplines.

Les nouvelles consignes sur le redoublement en seconde ont conduit à des orientations - souvent par défaut - qui, sans moyens supplémentaires, dans des classes surchargées, ne favoriseront pas une meilleure réussite des élèves. Le désengagement du Conseil Régional (baisse des crédits de fonctionnement, des crédits manuels scolaires, suppression du Pass culture) est aussi sujet d'inquiétude.

La volonté du Président de la République d'engager une réforme du lycée avant la fin de son mandat montre une fois de plus, que le ministère compte se passer de notre avis.

La campagne électorale qui s'annonce lèvera les masques sur la conception que chacun se fait de l'Ecole et du rôle des professeurs.

Une chose est sûre, nous ne devons pas laisser faire !

Alain Galan, secrétaire général du SNES-FSU, académie de Nice

## **917 élèves de plus, 22,6 AED de moins ! Priorité à l'Education ?**

---

Alors que notre académie a accueilli 917 élèves supplémentaires à la rentrée 2016, les vies scolaires de nos établissements ont perdu l'équivalent de 22,6 postes d'AED.

Le SNES-FSU a dénoncé auprès du Recteur les conditions de la rentrée 2016 dès le Comité Technique Académique du vendredi 1er juillet.

Lors de la présentation du budget 2016 de l'Education nationale, la Ministre avait annoncé la création de 10 711 emplois, mélangeant les emplois d'enseignants et les crédits permettant de rémunérer les AED. Il est vrai que, pour notre ministre, la communication est plus importante que la rigueur intellectuelle.

Cette annonce se déclinait donc en 8561 emplois et l'équivalent de 2150 emplois d'AED pour l'Education prioritaire.

La lecture attentive du projet de loi de finances, ce que le SNES-FSU n'a pas oublié de faire, montrait en réalité que les crédits votés permettaient de rémunérer l'équivalent de 49300 AED, soient 1000 de plus par rapport à 2015. Il s'agissait donc, de la part de la ministre, d'un enfumage - pour reprendre son propre vocabulaire - et d'un redéploiement, en partie, de moyens déjà existants dans les établissements hors de l'Éducation prioritaire : 1000 AED en nouveaux moyens, 1150 AED redéployés.

Le SNES-FSU a interrogé le Recteur sur la part de l'équivalent de ces 2150 emplois d'AED qui revenait à l'académie de Nice. Réponse gênée : zéro !

Le SNES-FSU a interrogé le Recteur sur la part de l'académie sur les 350 emplois d'AESH créés nationalement. Réponse : 7 pour l'académie ! Qui s'ajouteront au 273 contrats CUI transformés en 156 emplois d'AESH.

Pourtant en lycée, le problème des effectifs reste plus que jamais d'actualité. Malgré les discussions engagées l'année dernière sur le bilan de la réforme du lycée de 2010, le Ministère ne semble pas avoir entendu les attentes de la profession et surtout ne met rien en place pour assurer à tous les élèves des conditions de travail et de formation satisfaisantes. Aux sous-estimations systématiques des effectifs des dernières années s'ajoutent même, cette année, les incertitudes liées à l'entrée en vigueur des dispositions sur le droit au redoublement dans l'établissement d'origine en cas d'échec au baccalauréat et de la fin du redoublement pour les autres niveaux.

Après une rentrée 2015 qui a vu la disparition de l'accompagnement éducatif dans tous les collèges (hors Education prioritaire), des effectifs toujours en hausse en lycée et des vies scolaires encore plus sous tension, la rentrée 2016 est encore plus difficile que les années passées !

## **Sécurité dans nos établissements scolaires**

---

Après l'effroyable 14 juillet de la promenade des Anglais, la rentrée dans les établissements de notre académie a vu la question de la sécurité placée au premier plan. C'est légitime car chacun a le droit à la sécurité mais force est de constater que cette préoccupation a pris le pas sur beaucoup d'autres. Des reproches ont même été faits à certains de nos collègues quand ils abordaient, lors de la prérentrée, d'autres sujets : effectifs, emplois du temps, réformes, c'est-à-dire le quotidien de notre métier.

Il est vrai qu'avant même la rentrée, les responsables politiques ont rivalisé d'annonces, parfois fantaisistes, sur la mise en sécurité des établissements. Mais sur le terrain, ces annonces peinent à

trouver réalité, y compris pour les mesures les plus simples comme les sonneries différenciées en cas d'évacuation ou de confinement.

## Concours de recrutement

---

La crise de recrutement perdure depuis 2012, avec un nombre toujours plus grand de postes offerts aux concours du second degré mais sur lesquels aucun enseignant n'est affecté faute de candidats en nombre suffisant : sur 13 535 postes offerts, 11 579 candidats ont été admis et seuls 10 907 affectés, soit 19,5 % postes non pourvus (session 2016) !

Augmenter le nombre de postes ne suffit pas pour lutter contre la crise de recrutement. Une revalorisation de nos métiers est inévitable pour les rendre à nouveau attractifs.

Le SNES-FSU ne cessera de le répéter, il est nécessaire de mettre en place de véritables pré-recrutements (rémunérer des étudiants pour suivre les études amenant aux concours) pour sécuriser les parcours des étudiants.

De manière générale, l'année de stage est trop lourde pour tous, le SNES-FSU revendique dans l'immédiat une durée de service d'enseignement n'excédant pas un tiers de service lors de l'année de stage. Notre Académie a compté plus de 5% de professeurs non validés à l'issue de l'année de formation !

## Syndicalisation

---

La campagne de syndicalisation commence. La circulaire « trésorerie » a été adressée aux trésoriers de chaque établissement. Rappelons que la force du syndicat se mesure aussi à son nombre d'adhérents. Vous trouverez le matériel et le barème de cotisation sur le site académique du SNES-FSU : [www.nice.snes.edu](http://www.nice.snes.edu).

Vous pourrez suivre également l'avancement de la syndicalisation de votre établissement sur le site national du SNES-FSU : <https://www.snes.edu/private/Listes-d-adherents.html>

## Conseil syndical de rentrée

---

Un conseil syndical se tiendra à Nice **au lycée Thierry Maulnier à Nice le mardi 20 septembre**.

Ce sera l'occasion de tirer un premier bilan de la rentrée, au collège, au lycée et au CIO et de passer en revue l'actualité sociale (réforme collège, loi Travail, évaluation des personnels). Organisons-nous pour que chaque établissement soit représenté. Vous trouverez en annexe une convocation.

## Un gros dossier de rentrée : l'évaluation des personnels

---

En lien avec le PPCR, le ministère a décidé d'une réforme de l'évaluation des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation. Ce projet se décline en deux parties : l'accompagnement et les rendez-vous de carrière.

- **Un accompagnement collectif** (équipes disciplinaires, interdisciplinaires, inter degrés...). Les objectifs affichés sont d'« expliciter les réformes », de concevoir et mettre en œuvre des projets pédagogiques, accompagner l'évolution des pratiques pédagogiques.
- **Un accompagnement individuel**. Les objectifs affichés sont de consolider et développer les compétences professionnelles (début de carrière et formation pédagogique, didactique et de gestion de classe), d'aider les personnels en difficulté (soit à leur demande soit à la suite de l'entretien professionnel ou de l'inspection), de favoriser la mobilité professionnelle (évolution

vers des fonctions d'encadrement ou souhait d'élargir son « périmètre fonctionnel » au sein de l'établissement ou de l'académie).

➤ **Les rendez-vous de carrière** : au nombre de 4, ce sont des moments qui permettront une accélération du déroulé de carrière :

- 2 rendez-vous lors de l'avancement d'échelon (passage du 6e au 7e échelon puis passage du 8e au 9e échelon) pour 30 % des collègues
- 2 rendez-vous lors du changement de grade (passage à la hors-classe puis passage à la classe exceptionnelle).

➔ Le processus serait le même pour chacun de ces rendez-vous et se déroulerait en 3 temps : rédaction d'un bilan professionnel, inspection en classe, suivie d'un entretien avec l'inspecteur puis d'un entretien avec le chef d'établissement. La restitution de cette évaluation se ferait « au travers d'une grille [nationale] d'évaluation ».

**Plusieurs points inquiètent le SNES-FSU dans ce projet de réforme :**

- Dans le document sur l'accompagnement fourni par le ministère, il y a confusion sur le rôle « pédagogique » du chef d'établissement.
- Il n'existe pas de séparation nette entre les dispositifs d'accompagnement et les rendez-vous de carrière. Ce qui se passera dans le cadre de « l'accompagnement » ne doit pas constituer un dossier pour le « rendez-vous de carrière » y compris au niveau d'éventuelles traces écrites laissées par les actions d'accompagnement. Le risque sinon est de fausser la relation de confiance entre les professeurs et l'inspection lors des propositions de mise en place d'accompagnement ou lors des demandes potentielles des professeurs.
- Un écrit auto-évaluatif pourrait être exigé avant l'inspection, ce qui est inacceptable pour le SNES-FSU.

Plusieurs groupes de travail auront lieu jusqu'au mois d'octobre. Dans ce cadre, le ministère précisera son projet et le SNES-FSU défendra les personnels et y portera ses revendications. Il est nécessaire d'améliorer les modalités d'évaluation, mais sans recul sur ces garanties dans la mesure où l'évaluation resterait connectée à l'avancement de carrière. Il est hors de question que le bilan professionnel distille une confusion entre réflexivité sur l'activité professionnelle et perspectives pour changer de mission, de fonction voire de métier. L'objectif du SNES-FSU est de faire de l'évaluation un outil qui concourt à l'amélioration du service public d'éducation par l'amélioration de la qualité du travail de ses agents, au service d'une plus grande réussite des élèves plutôt qu'un outil dont l'objectif serait de trier 30 % des personnels pour qu'ils bénéficient d'accélération de carrière ! L'évaluation des enseignants doit être basée sur une analyse partagée et objective des pratiques professionnelles. Elle nécessite donc une observation de ces pratiques au sein de la classe... En aucun cas, l'entretien administratif, avec un chef d'établissement, ne doit se substituer à l'observation et à l'analyse en classe. Le système actuel d'évaluation des personnels d'enseignement d'éducation et d'orientation est insatisfaisant et inadapté, relevant davantage du jugement que du conseil. Peu cadré, il conduit à des pratiques et des délais d'évaluation très différents le rendant inéquitable et parfois infantilisant. Les critères retenus pour évaluer les enseignants lors des inspections sont loin d'être explicites et transparents. Enfin, l'évaluation pédagogique n'est soumise à aucun contre-pouvoir ce qui induit un caractère arbitraire. Ce système comporte toutefois des garanties : double évaluation avec prépondérance de l'évaluation pédagogique qui correspond à notre volonté d'être évalués sur ce que nous considérons comme le « cœur du métier », encadrement des notations qui laissent une marge de manœuvre faible à l'évaluation administrative et permet de dénoncer certaines pratiques d'inspections, possibilité de contestation de l'évaluation administrative devant une commission paritaire.

Le SNES-FSU restera donc très vigilant, lors des prochaines réunions, aux réponses apportées aux nombreuses interrogations et tiendra la profession informée des suites du dossier.